RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: D4B9349C-965C-4BD6-B6FE-5E5B8281FD7C

ABEDIX
Société à responsabilité limitée
au capital de 175.900 €
divisé en 175.900 parts de 1 €
Siège social : [redacted]
RCS VERSAILLES 478.113.723

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

Le 15 janvier deux mille vingt-cinq,

Les associés de la société ABEDIX, société à responsabilité limitée au capital de 175.900 €, divisé en 175.900 parts de 1€ chacune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 478.113.723 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance, seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Les associés se déclarent régulièrement convoqués.

Le Président constate que tous les associés étant présents ou représentés, la présente assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui lui ait soumis.

Les associés renoncent expressément à invoquer le non-respect des délais de convocation et de mise à disposition des documents d'information auxquels ils ont droit.

Ils se considèrent comme régulièrement convoqués et régulièrement informés par le Président qui a mis à leur disposition tous les éléments dont ils pouvaient avoir besoin pour prendre en toute connaissance des décisions soumises à l'Assemblée Générale.

ORDRE DU JOUR

-Approbation de la valeur des biens composant l'actif social

-Transformation de la société en société par actions simplifiées

-Adoption des nouveaux statuts de la société sous sa nouvelle forme

-Désignation du Président de la société

-Exercice social

-Constatation de la réalisation définitive de la transformation de la société

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

[redacted] [redacted] [redacted]

Docusign Envelope ID: D4B9349C-965C-4BD6-B6FE-5E5B8281FD7C

PREMIERE - RESOLUTION - APPROBATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la transformation, sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société et les éventuels avantages particuliers conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, approuve expressément la valeur des biens composant l'actif social et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers ainsi que les avantages particuliers mentionnés dans le rapport du Commissaire à la transformation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME - RESOLUTION - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, du rapport du Commissaire à la transformation sur l'évaluation des biens et des avantages particuliers établis et du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les éventuels avantages particuliers établi conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, décide, en application des dispositions des articles L 223-43 et L 227-3 dudit Code de commerce, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 175.900 €. Il sera désormais divisé en 175.900 actions de 1€ chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison de Une action pour Une part.

Les fonctions de Gérant, exercées par Monsieur Gérard BUCHON prennent fin à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

GD GB MS

Docusign Envelope ID: D4B9349C-965C-4BD6-B6FE-5E5B8281FD7C

TROISIEME - RESOLUTION - ADOPTION DES STATUTS

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME – RESOLUTION – DESIGNATION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Président de la Société sans limitation de durée :

- **Monsieur Gérard BUCHON,** né le [redacted] à [redacted] **(**Capavenir 88150) de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME - RESOLUTION - EXERCICE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2025, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[redacted] [redacted] [redacted]

Docusign Envelope ID: D4B9349C-965C-4BD6-B6FE-5E5B8281FD7C

SIXIEME - RESOLUTION - CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE LA TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME - RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent-procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la collectivité des Associés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Associés sont convenus de signer électroniquement la présente assemblée par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), chacun des soussignés s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par le service DocuSign (www.docusign.com).

Monsieur Gérard BUCHON
Gérant associé



Monsieur Firmin ALMEIDA
Associé



DANEM HOLDING CONSULTING
Associé



Monsieur Godefroy DELTOUR
Associé

